

AFFAIRE N° 16

REGULARISATION de la SUBVENTION MINISTERIELLE de 5.500.000 frs
au budget de la Commune pour l'exercice 1952

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 3 Juin 1952

Mesdames,

Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre ci-après de Monsieur le
Receveur Municipal:

MINISTERE DES FINANCES

Saint-Denis, le 28 mai 1952

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Le Percepteur Receveur Municipal

PERCEPTION DE SAINT DENIS

à Monsieur le Sénateur Maire - SAINTE-DENIS

n° 93

Monsieur le Sénateur-Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par avis de crédit
n° 1362 en date du 27 courant la Trésorerie Générale m'a fait parve-
nir la somme de 5.500.000 frs CPA versés par le Ministère de l'Éduca-
tion Nationale pour travaux exécutés au titre de l'Enseignement

Cette somme est prise en charge dans mes écritures en recette
et en dépense par autorisation spéciale.

Je vous prie de vouloir agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'assurance de ma
considération distinguée./.

Signé: Emile HOARAU.

La subvention de 5.500.000 francs que le Ministère de l'Éduca-
tion Nationale vient d'allouer à la Commune de Saint-Denis destinée à
l'achèvement de l'École Joinville est portée en recette et en dépen-
se au budget supplémentaire de l'exercice en cours.

En conséquence, j'ai l'honneur Mesdames, Messieurs, de vous
demander de bien vouloir ratifier l'opération projetée./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Ratifié à la majorité.

Tu el soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
à Paris le 19 juillet 1952
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signé: Brusset

approuvé
A. P. le 22.7.52
P. le Préfet et pour
délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Lerouze